

Atlas Controle Chaussée De La Hulpe 181 box 1 1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

39.121

Date du contrôle:Agent-visiteur:Date d'émission:26/02/2024Charles Matot26/02/2024 16:16:56Lieu du contrôle:Type de contrôle:Prochaine visite avant le:

Quai St Léonard 78 4000 Liège Belgique Visite périodique (Livre 1 6.5) 26/02/2025

Testeur d'installation: TI-007/5285039

Donneur d'ordre

Nom Ecoenergie+

Adresse Rue Basse Voie 23, 4163 LIMONT-ANTHISNES, Belgique

Téléphone+32 486 88 73 55Emailinfo@ecoenergieplus.be

Base(s) règlementaire(s)



RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation Quai St Léonard 78 4000 Liège Belgique

Désignation de l'unitéApparemment 1erType de locauxAppartement

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Adresse du propriétaire Quai St Léonard 78 4000 Liège Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD Résa
Numéro de compteur 12813142
Code EAN NC
Liaison compteur-tableau XVB 4X10
Tension de service 2 x 230 V
Protection générale 2P



Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Contrôles

Schémas/plansLiaisons équipotentiellesFondationsInstallation électriqueNOKNOKavant 81après 81

Description de l'installation TD1 compteur:

1 disj 25A 2P 1 disj 16A 2P

TD2 appartement: 1 diff 300mA 63A 2P 1 diff 30mA 63A 2P 3 disj 16A 2P

TD3 communs: 1 disj 16A 2P 1 transfo sonnette 1 telerupteur 1P

Nombre de tableaux 3

Différentiel de tête 300mA - 63A - type A

Test BP du DDR ОК ОК ΔIn Contrôle de l'état NOK Matériel fixe NOK Protection contre les contacts directs NOK Protection contre les contacts indirects NOK Protection contre les surintensités NOK Prise de terre **Piquet** Résistance de terre (Ω) 25 Isolement (MΩ) >0.5

Remarques

Tension de service 2x230V 30A

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

CONCLUSION: NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels



Tableau 1

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe	
Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.	
Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.	
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2	
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.	
Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.	
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.		
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.		
Placer le tableau à environ 1.50 m au-dessus du sol.	L1: 5.3.5.1.; L3 5.3.5.1.	
L'accessibilité du tableau est à améliorer.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.	
(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.	
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.	



Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

11, 0 5, 000010	
Libellé	Paragraphe
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.

⁻ Les appareils de protection ne sont pas de classe 3 en limitation d'énergie.

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo
TD3	



Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	
Infraction	